TABLE DES MATIERES

LA CVMO

1 > Vision, mandat, stratégie

2 > Ce que nous sommes, ce que nous faisons

3 > Sommaire statistique sur cinq ans

4 > Membres de la Commission

6 > Message du président

8 > Message du directeur général

L'AVENIR

10 > sondage sur la satisfaction des intervenants

11 > Considérations stratégiques, défis et priorités

LA CVMO À L'ŒUVRE

12 > Rendement par rapport aux objectifs de 1999-2000

14 > Études de cas : réglementation des marchés, divulgation, mise sur pied des équipes

20 > Calendrier des faits saillants de l'application de la loi

REVUE FINANCIÈRE

24 > Rapport de gestion

28 > Responsabilité de la direction et rapport du vérificateur

29 > Bilan

30 > État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement

31 > État des flux de trésorerie

32 > Notes afférentes aux états financiers

VISION > Être reconnu comme un organisme de réglementation qui fixe des normes et qui applique avec équité des règles claires visant à protéger les investisseurs, tout en assurant l'existence de marchés financiers efficaces pour les utilisateurs qui se conforment aux règles.

MANDAT > Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières et frauduleuses et favoriser des marchés financiers justes et efficaces en Ontario et la confiance en ceux-ci.

STRATÉGIE > S'attacher à réaliser notre mandat dans un esprit d'efficacité et de dynamisme... Faire preuve de rigueur pour appliquer les règles du marché... Se montrer innovateur dans l'exercice des pouvoirs réglementaires dans un marché en évolution rapide.

À titre d'organisme de réglementation chargé de surveiller le secteur des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'occupe de l'application de la Loi sur les valeurs mobilières, de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises ainsi que de certaines dispositions de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Afin de s'acquitter de son mandat de manière efficace, la Commission se compose de sept directions principales.

MARCHÉS FINANCIERS > Composée des services Réglementation des marchés, Observation, Inscription et Fonds de placement, la Direction des marchés financiers répond de la réglementation des personnes et sociétés inscrites, des produits de placement, des marchés et des systèmes de compensation et de règlement.

FINANCEMENT DES SOCIÉTÉS > Répondant de la réglementation des sociétés cotées en Bourse, la Direction du financement des sociétés supervise les émissions et les financements, le dépôt des documents d'information continue, les offres publiques d'achat, les fusions et acquisitions et la gestion de l'administration et des documents connexes.

APPLICATION DE LA LOI > Afin de protéger les investisseurs et de favoriser l'intégrité des marchés, la Direction de l'application de la loi veille au respect de la réglementation ontarienne des valeurs mobilières au moyen de l'application équitable et efficace de la loi.

RELATIONS PUBLIQUES > De concert avec les autres directions de la CVMO, la Direction des relations publiques veille à ce que la Commission tienne ses intervenants informés de ses activités, de ses directives et de ses orientations générales par le truchement de communications efficaces.

SERVICES GÉNÉRAUX > Au moyen de la prestation de services innovateurs et valorisés, la Direction des services généraux aide les clients de la Commission à travailler de manière efficace et efficiente avec les programmes et initiatives de la CVMO.

BUREAU DU CHEF DU CONTENTIEUX > Par sa participation à l'élaboration des instructions générales et son appui aux projets entrepris par les directions de la CVMO, le Bureau du chef du contentieux joue un rôle de premier plan dans les questions d'ordre juridique et d'orientation.

BUREAU DU CHEF COMPTABLE > Chargé de fournir des conseils spécialisés sur des questions comptables et d'orientation aux directions de la CVMO et aux émetteurs assujettis, le Bureau du chef comptable participe lui aussi à l'élaboration des instructions générales et fournit un appui aux projets de la CVMO.

Sommaire statistique sur cinq ans

103-02497/

Exercice terminé le 31 mars 2000

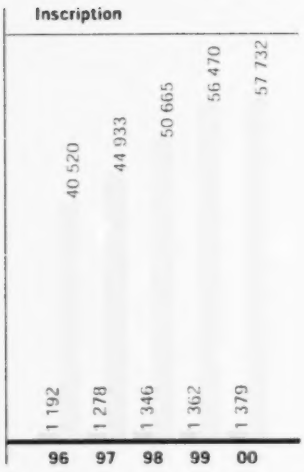

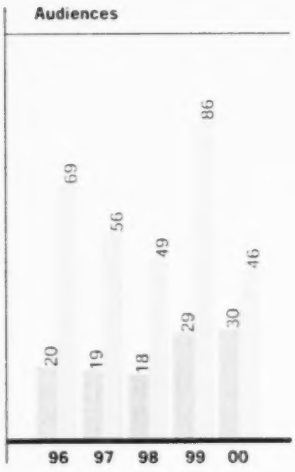

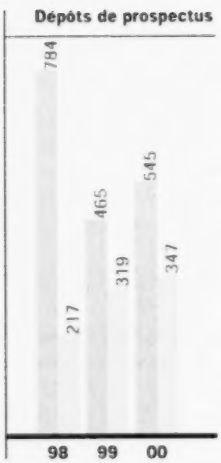

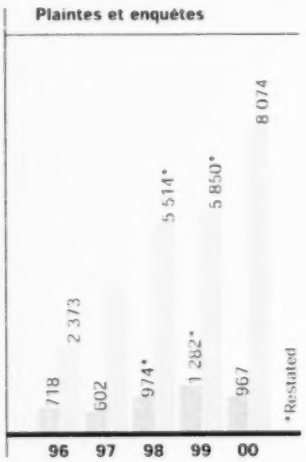

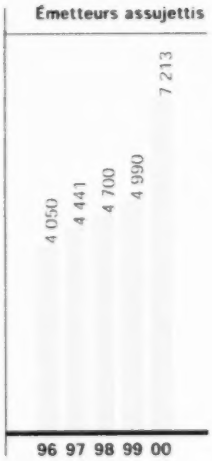

1. Il faut noter que ce tableau comprend les prospectus simplifiés et peut comprendre les prospectus qui ont été retirés ou à propos desquels le directeur a refusé d'établir un visa final.

2. Dans la plupart des cas, un prospectus porte sur plus d'un émetteur d'organisme de placement collectif. Ce nombre représente 2 256 organismes de placement collectif, dont 474 ont été créés pendant l'exercice 1999-2000. Il y a eu 93 dépôts de modification de prospectus d'organismes de placement collectif.

Membres de la Commission

Le groupe de 12 membres qui dirige la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en constitue aussi le conseil d'administration. Ses responsabilités consistent notamment à formuler des orientations générales, à présenter des recommandations au ministre des Finances sur des modifications à apporter aux lois, à siéger aux tribunaux de la Commission et à surveiller les activités opérationnelles et financières de celle-ci. Par la diversité de leur expérience et par leur engagement extraordinaire, les membres de la Commission constituent une ressource exceptionnelle.

1. DAVID A. BROWN, c.r.
Nommé président de la Commission en 1998. Ancien associé principal chargé du droit des sociétés chez Davies Ward & Beck, M. Brown, en plus de son rôle de président à plein temps de la CVMO, est président du comité technique de l'OICV et membre principal des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il a été nommé conseiller de la reine en 1984.

2. JOHN A. GELLER, c.r.
Nommé vice-président de la Commission en 1993. Conseiller de la reine depuis 1967, M. Geller était associé principal du cabinet d'avocats Frasken Campbell Godfrey où il a exercé le droit des sociétés et des valeurs mobilières jusqu'en 1993. Il a été président intérimaire de la Commission de novembre 1996 à avril 1998.

3. L'HONORABLE HOWARD I. WETSTON, c.r.
Nommé vice-président de la Commission en 1999. Membre des barreaux de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta, M. Wetston a été nommé conseiller de la reine en 1990. Il a une expérience poussée de la réglementation économique et du droit administratif. M. Wetston a été juge à la Cour fédérale du Canada jusqu'à tout récemment.

4. KERRY D. ADAMS, f.c.a.
Nommée en 1996. Ancienne associée de la direction des institutions financières de KPMG et ancienne directrice générale des services bancaires d'investissement à la Banque de Nouvelle-Écosse, Mme Adams est présidente de K. Adams & Associates. Son mandat prend fin le 10 septembre 2000.

5. STEPHEN N. ADAMS, c.r.
Nommé en 1996. Membre du barreau depuis 1968 et conseiller de la reine depuis 1981, M. Adams est maintenant avocat du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault. Son mandat prend fin le 31 octobre 2001.

6. DEREK BROWN, LL.B.
Nommé en 1997. Ancien vice-président et administrateur de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., M. Brown est maintenant professeur adjoint de finance au centre de gestion Rotman de l'Université de Toronto. Son mandat prend fin le 31 octobre 2002.

7. MORLEY P. CARSCALLEN, f.c.a.
Nommé en 1992. Ancien associé principal du cabinet d'expertise comptable Coopers & Lybrand, M. Carscallen a été vice-président de la Commission entre juillet 1996 et novembre 1998. Son mandat prend fin le 19 novembre 2000.

8. ROBERT DAVIS, f.c.a.
Nommé en 1999. Actuellement président de Camiton Inc., M. Davis est un ancien associé directeur général du cabinet d'expertise comptable Peat Marwick Mitchell. Son mandat prend fin le 28 novembre 2002.

9. JOHN (JAKE) F. HOWARD, c.r.
Nommé en 1996. Membre des barreaux de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta, M. Howard a été nommé conseiller de la reine en 1966. Il est maintenant associé honoraire du cabinet d'avocats Blake Cassels & Graydon. Son mandat prend fin le 31 octobre 2000.

10. ROBIN W. KORTHALS, M.B.A.
Nommé en 1995. Actuellement président du Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, M. Korthals a occupé le poste de président de la Banque Toronto-Dominion de 1981 à 1995. Son mandat prend fin le 1er avril 2002.

11. THERESA MCLEOD, M.B.A., a.f.a.
Nommée en 1999. Ancienne preneuse ferme chez Pitfield, Mackay, Ross & Company, Merrill Lynch Canada Inc. et Scotia McLeod Inc., Mme McLeod est actuellement présidente de McLeod Capital Corporation. Son mandat prend fin le 27 octobre 2002.

12. R. STEPHEN PADDON, c.r.
Nommé en 1998. Avocat du cabinet d'avocats Bennett Jones, M. Paddon est ancien président et avocat général de Crownx Inc. et de Crown, Compagnie d'Assurance-Vie. Il a été nommé conseiller de la reine en 1972. Son mandat prend fin le 1er février 2003.

Un engagement renouvelié à l'endroit des normes professionnelles a marqué le 1er anniversaire de John Stevenson en tant que nouveau secrétaire de la Commission. Le Bureau du secrétaire assure la liaison entre les membres de la Commission, le personnel de la CVMO et le public et agit en tant que secrétaire de direction et greffier de la CVMO.

Helen Meyer, commissaire à la CVMO de 1994 à 1999, et G. Patrick H. Vernon, commissaire à la CVMO de 1995 à 1999, prennent leur retraite cette année. Leur apport considérable à la Commission est largement reconnu et fort apprécié.

Message du président

DAVID A. BROWN, c.r.
Président, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

DES RÉALISATIONS IMPORTANTES DANS UN CLIMAT DE CHANGEMENT

Tant en Ontario que dans l'ensemble du Canada, la demande des consommateurs, les progrès technologiques et la concurrence accrue ont accéléré de façon remarquable le rythme du changement au sein des services financiers et des marchés financiers. Au cours de l'année écoulée, la CVMO a aussi subi de nombreux changements alors que l'on menait la restructuration à terme. Notre personnel mérite toutes nos félicitations pour les efforts exceptionnels qu'il a déployés pendant cette période. Il a accompli, en effet, des réalisations importantes dans un contexte pour le moins dynamique et rempli de défis.

Émergence d'un nouveau cadre de réglementation
La convergence des innovations technologiques et de la demande sans cesse croissante des consommateurs a modifié de façon radicale les produits et services offerts par les sociétés de services financiers. Aujourd'hui, les banques, les courtiers, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie se font tous concurrence, car ils offrent un éventail de produits et services semblables.

On s'emploie présentement à redéfinir le cadre de réglementation en vigueur et à redessiner les frontières traditionnelles pour assujettir les produits et services de même nature à une plate-forme de réglementation commune. C'est ce qui a amené la CVMO à participer activement aux activités du forum mixte des organismes de réglementation des régimes d'assurance, des régimes de retraite et des valeurs mobilières. Le groupe a réalisé des progrès importants sur le plan de la définition des lacunes de la réglementation, de l'élimination du chevauchement et de l'harmonisation des règles.

Toutefois, bien que la collaboration entre les organismes de réglementation constitue un premier pas essentiel, elle ne permet pas de régler ces questions assez rapidement pour répondre aux demandes d'un marché qui ne cesse d'évoluer. La combinaison des approches et des cultures en matière de réglementation faciliterait grandement la mise en œuvre de mesures appropriées. Nous nous réjouissons donc du fait que le ministre des Finances de l'Ontario, M. Ernie Eves, ait pris les devants dans ce domaine en annonçant dans son dernier budget la fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario afin de créer un seul organisme de réglementation des services financiers. Je suis convaincu que la fusion renforcera la protection des consommateurs et rehaussera l'efficacité de la réglementation du marché des services financiers.

Favoriser l'amélioration de l'information financière
Le renforcement de la crédibilité de l'information financière divulguée par les émetteurs assujettis demeure une priorité importante de la Commission. L'efficacité du fonctionnement des marchés financiers repose sur l'accès à des renseignements financiers fiables. Or, le public ne fait plus entièrement confiance à ces renseignements. La CVMO croit qu'il faut régler les deux questions suivantes si l'on veut restaurer la confiance : l'indépendance des vérificateurs lorsque ceux-ci fournissent aux clients dont ils vérifient les états financiers quantité de services autres que les services de vérification, et le mandat et la composition des comités de vérification internes.

Nous sommes ravis que les instituts national et provincial des comptables se penchent activement sur la question de l'indépendance et que la Bourse de Toronto et l'Institut canadien des comptables agréés aient créé un comité de spécialistes pour étudier les questions de gouvernement d'entreprise. Je suis impatient de recevoir les recommandations de nos intervenants et de collaborer avec eux à l'amélioration de la protection des investisseurs et au renforcement des marchés financiers au moyen de l'amélioration de la qualité de l'information financière.

La multiplication des investisseurs individuels
L'augmentation du nombre d'investisseurs individuels qui font des placements en se passant des conseils d'un courtier est l'un des changements les plus révolutionnaires dans les marchés financiers. Cette tendance a des répercussions importantes pour les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Les règles relatives au caractère approprié des opérations, qui visent à assurer que les courtiers exécutent des opérations qui tiennent compte des objectifs et de la situation financière du client, n'ont plus leur raison d'être lorsque les investisseurs prennent eux-mêmes les décisions en matière de placements. De nouvelles règles ont été élaborées par les autorités canadiennes en leurs mobilières (ACVM) afin de relever de l'obligation de tenir compte du caractère approprié des opérations les courtiers qui fournissent uniquement des services d'exécution.

L'éducation des investisseurs revêt encore plus d'importance devant la multiplication du nombre d'investisseurs individuels qui choisissent de faire eux-mêmes leurs placements. Or, à la CVMO, nous mettons un accent accru sur l'éducation des investisseurs. Notre fondation pour l'éducation des investisseurs en voie de formation appuiera les initiatives en matière d'éducation qui visent à approfondir les connaissances et à rehausser le degré de sophistication des investisseurs ontariens. La fondation sera financée avec le produit du règlement des poursuites intentées pour faire appliquer la loi.

L'importance de la réglementation mondiale
La rapidité et le caractère anonyme d'Internet, conjugués à la mondialisation accrue des marchés financiers, posent des défis de taille aux organismes de réglementation nationaux et provinciaux. Au cours de la dernière année, les organismes de réglementation nationaux ont posé plusieurs jalons en travaillant de concert pour réglementer et surveiller ce phénomène mondial.

La CVMO est très présente sur la scène internationale, en particulier par l'intermédiaire de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et du *Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA)*. Au sein de ces organismes, nous avons préconisé l'adoption de normes et de pratiques communes pour les marchés. Le regroupement des ressources dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la surveillance et de l'application de la loi nous a permis d'harmoniser davantage la réglementation internationale.

Le chef comptable de la CMVO a joué un rôle important dans un projet visant à reconnaître les normes comptables publiées par le Comité international de normalisation de la comptabilité (CINC) pour les émissions internationales. On est parvenu à un accord l'an dernier à ce sujet à l'échelon international et la mise en uvre de ces normes au Canada est la prochaine étape.

Renforcement de la réglementation nationale
La CVMO a participé très activement à l'établissement des autorités canadiennes en de valeurs mobilières (ACVM) comme véritable organisme de réglementation national. Les ACVM assurent la gestion du régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, ensemble harmonisé de lois sur les valeurs mobilières qui régit la plupart des aspects des valeurs mobilières et des marchés financiers au Canada. Par l'intermédiaire des ACVM, la Commission collabore avec les autres commissions de valeurs mobilières à l'élaboration d'orientations générales et de règles applicables à l'échelle nationale. Au cours de la dernière année, onze règles et directives ont été adoptées dans l'ensemble du Canada. Aujourd'hui, un pourcentage important des règles élaborées par la CVMO le sont de concert avec les ACVM.

Au nombre des autres initiatives nationales, mentionnons l'établissement d'un registre national des opérations d'initiés qui permettra aux investisseurs d'enregistrer les opérations d'initiés dans tous les territoires de compétence canadiens sur Internet au moyen d'une seule entrée, et le développement d'une base de données nationale sur les inscriptions. Cette dernière initiative permettra aux personnes et sociétés inscrites de satisfaire aux exigences en vigueur dans l'ensemble du pays en s'inscrivant en ligne au moyen d'une seule entrée.

L'exercice 1999–2000 aura été marqué par des progrès considérables dans un climat d'évolution rapide. Je suis ravi et très fier des progrès accomplis par la CVMO au cours de la dernière année. Or, rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement et l'expertise collective de nos commissaires. Je tiens à souligner la contribution précieuse et les conseils avisés des commissaires Helen Meyer et Patrick Vernon qui prennent leur retraite après de nombreuses années de service à la Commission, et à souhaiter la bienvenue aux commissaires Robert Davis et Mary Theresa McLeod qui se sont joints récemment à la Commission. Le travail acharné, le soutien et les conseils avisés de nos commissaires continueront de jouer un rôle déterminant pour permettre à la CVMO de relever de nouveaux défis au cours de la prochaine année.

D A Brown (signed)

DAVID A. BROWN, c.r.
Président, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Message du directeur général

CHARLES F. MACFARLANE
Directeur général, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

LA MATÉRIALISATION DE NOS PROMESSES

Une croissance rapide, des réalisations remarquables et des progrès importants sont les traits marquants de l'exercice 1999-2000 de la CVMO. Ce rapport annuel est un témoignage éloquent de ce que la CVMO a accompli au cours de l'année écoulée pour faire progresser son mandat, répondre aux besoins de ses administrés et faire face à l'évolution des marchés financiers.

L'affectation de nos ressources

Les avantages à long terme de notre statut de société de la Couronne sont maintenant palpables dans l'ensemble de la Commission. La CVMO a toujours su quel emploi elle ferait de ses ressources lorsqu'elle pourrait compter sur un financement adéquat. L'une de nos principales priorités consistait à ramener progressivement nos revenus au niveau de nos coûts. Dans ce but, nous avons d'abord effectué une évaluation préliminaire du barème de droits de la CVMO. Cet examen a révélé qu'il fallait non seulement réduire l'ensemble des droits, mais aussi les répartir de façon plus équitable entre nos intervenants. Dans le cadre de consultations soutenues avec les participants du marché, nous avons commencé à discuter de l'établissement d'un nouveau barème de droits qui entrerait en vigueur l'été prochain. Toutefois, afin de respecter une promesse faite à nos administrés, nous avons réduit les droits de 10 pour 100 en août 1999 et de nouveau en juin 2000.

Le fait de disposer de fonds suffisants nous a aussi permis de mettre en œuvre un programme de recrutement dynamique, tant pour les directions existantes que pour les nouvelles directions. Depuis le début de notre campagne de recrutement, 120 nouveaux employés se sont joints à la Commission. C'est une augmentation impressionnante de 67 pour 100 de notre effectif. Fait à souligner, en pleine période de changements et de renouveau, le personnel de la CVMO a réussi à maintenir un niveau de productivité élevé. Le défi était de taille, et il l'a brillamment relevé!

La Direction de l'application de la loi a été particulièrement touchée par les changements. Le renforcement de l'effectif de cette direction était l'un de nos principaux objectifs lorsque nous réclamions le statut d'organisme autofinancé. Nous avons augmenté son effectif de 75 pour 100 depuis l'an dernier. Fidèles à notre promesse d'assurer un examen plus rigoureux des documents d'information continue, nous avons aussi fait passer de 2 à 20 le nombre des membres de l'équipe d'information continue. Nous avons en outre augmenté de façon importante l'effectif affecté au secteur des fonds de placement, et le personnel de la unité des demandes de renseignements a plus que doublé.

Engagement envers l'amélioration continue

C'est au moyen d'améliorations constantes qu'une bonne entreprise devient une grande entreprise. À la CVMO, nous avons réalisé des progrès considérables grâce à la rationalisation des procédures en vigueur et à l'adoption de processus plus efficaces. Le fruit de nos efforts est visible dans un certain nombre de domaines importants.

- Nous avons modifié complètement le processus de gestion de cas à la Direction de l'application de la loi. Pour assurer une affectation plus efficace des ressources et une meilleure polarisation des activités d'application de la loi, nous soumettons les cas à une présélection fondée sur des critères établis pour déterminer s'il y a lieu de faire enquête. Grâce à notre système élaboré de suivi des cas, nous pouvons suivre pas à pas le déroulement d'une enquête.
- Notre bureau des projets, chargé du suivi et de la surveillance de la centaine de projets exécutés au nom de la CVMO ou en partenariat avec les ACVM, veille à ce que les efforts et les ressources que nous déployons soient affectés aux activités qui seront les plus efficaces.

- En tirant parti des progrès de la technologie et de l'utilisation d'Internet, nous avons pu améliorer considérablement notre site Web et en faire une porte d'accès électronique à la CVMO.
- Grâce à une formation poussée et à la restructuration des processus, le personnel de l'unité des demandes de renseignements a amélioré de façon remarquable la qualité des communications avec les personnes qui appellent pour obtenir des renseignements.

Répondre aux besoins des intervenants

La satisfaction des besoins de nos intervenants est cruciale dans la réalisation de notre mandat. L'année dernière, nous avons commandé un sondage repère de grande envergure auprès des intervenants pour connaître leur point de vue sur la performance de la CVMO et déterminer les aspects à améliorer. Les principaux résultats du sondage sont présentés à la page 10. Bien qu'il faille apporter certaines améliorations, les résultats sont très encourageants, puisque seulement 2 pour 100 de l'échantillon sondé, comprenant des personnes et sociétés inscrites et des émetteurs assujettis, avait une opinion négative de la CVMO.

Il ressort du sondage que la CVMO doit se faire connaître davantage. Bien que l'on nous attribue une bonne note dans la plupart des domaines, et que nous ayons réalisé des gains importants depuis la réalisation d'un sondage semblable il y a deux ans, une partie des répondants ont dit avoir une attitude neutre envers la CVMO. Notre défi à compter de maintenant est donc d'améliorer cette attitude en montrant les nombreuses façons dont la CVMO a amélioré et continue d'améliorer l'expérience des personnes qui traitent avec un organisme de réglementation.

Si l'on veut répondre aux besoins de nos intervenants, il nous faut aussi prévoir l'évolution des communications électroniques dans le marché et y répondre de manière proactive. Au cours de l'année dernière, la CVMO a commencé à se pencher sur plusieurs questions émergentes, notamment les systèmes de négociation de rechange et les opérations sur Internet, deux tendances qui vont certainement marquer nos marchés financiers.

Cap sur une réglementation rationalisée et efficace

L'adoption d'une culture d'entreprise axée sur les résultats est l'un des changements les plus marquants de la CVMO. À l'échelle de la Commission, le personnel a été invité à remettre en question les règles et les règlements, à trouver des façons d'éliminer du processus de réglementation les étapes inutiles, à raccourcir les délais et à offrir des solutions plus efficaces. Par exemple, nous envisageons d'appliquer aux documents d'information continue notre processus de présélection des prospectus servant à définir l'ampleur de l'examen à effectuer. Nous avons entièrement réorganisé le Bureau du secrétaire afin qu'il assure des liens plus efficaces entre les commissaires, le personnel de la Commission et nos intervenants. Nous prévoyons restructurer la Direction de l'observation dans la même mesure que l'a été la Direction de l'application de la loi récemment et nous continuons d'améliorer notre site Web, pavant ainsi la voie à une CVMO où l'on ne fera presque plus utilisation de papier.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la CVMO a réalisé un grand nombre de ses promesses et a fait des progrès considérables à certains égards. Or, elle le doit en bonne partie à l'engagement sans faille des professionnels qui composent le personnel de la Commission. Certes, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche, mais la CVMO est parfaitement en mesure de relever les défis qui l'attendent grâce à son équipe extrêmement compétente et aux progrès que nous avons réalisés cette année.

C F Macfarlane (signed)

CHARLES F. MACFARLANE
Directeur général, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Le sondage sur la satisfaction des intervenants

La CVMO a commandé un sondage exhaustif des intervenants. Les répondants comprenaient des personnes et sociétés inscrites, des émetteurs assujettis, des avocats, des comptables et des investisseurs.

Tous les répondants : personnes et sociétés inscrites : n=601, émetteurs assujettis : n=302

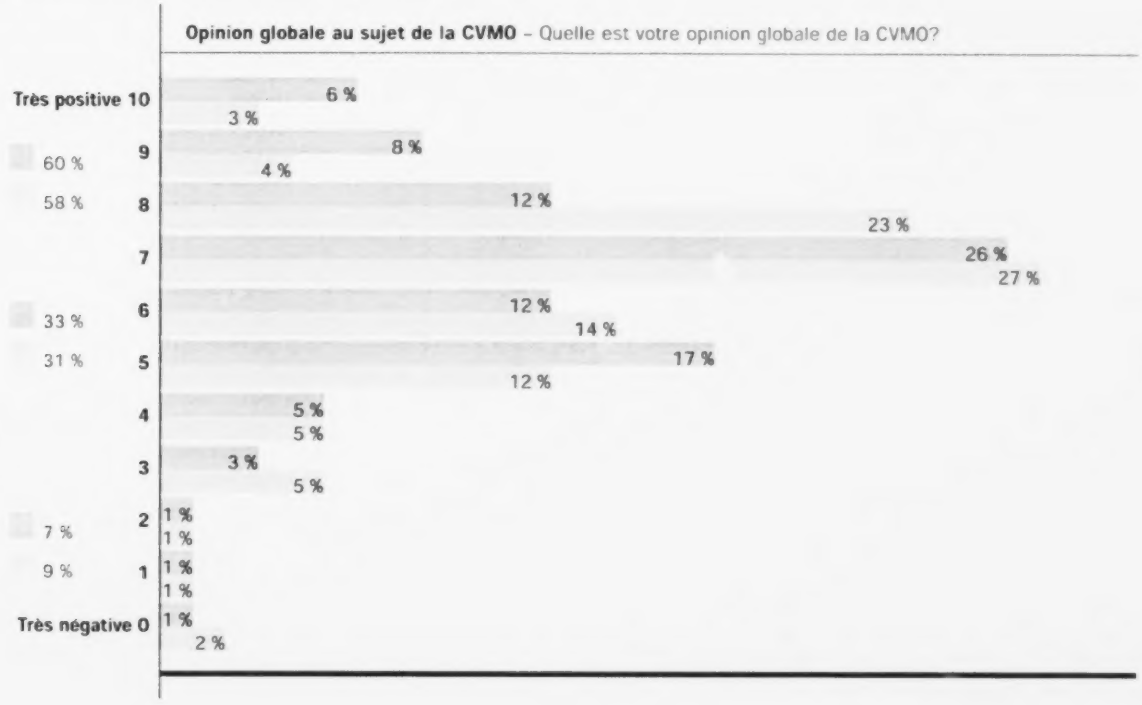

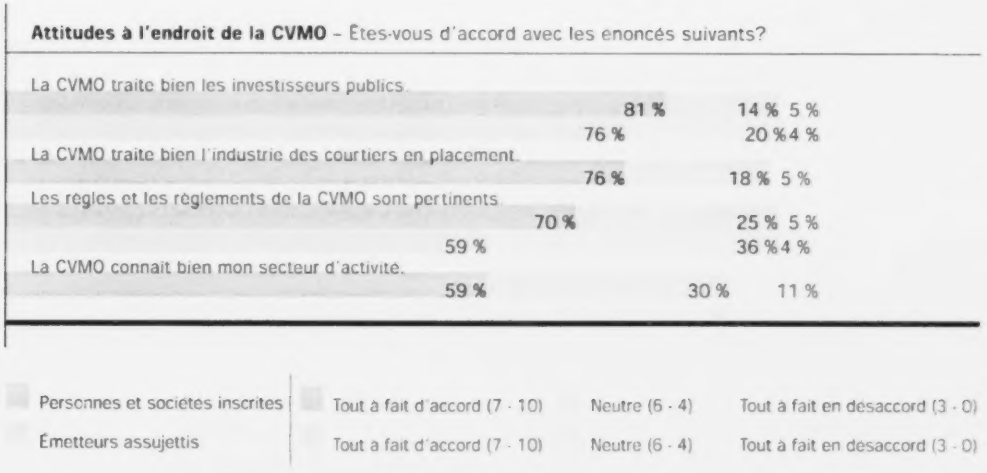

Le sondage sur la satisfaction des intervenants

La CVMO a commandé un sondage exhaustif des intervenants. Les répondants comprenaient des personnes et sociétés inscrites, des émetteurs assujettis, des avocats, des comptables et des investisseurs.

Tous les répondants : personnes et sociétés inscrites : n=601, émetteurs assujettis : n=302

Opinion globale au sujet de la CVMO – Quelle est votre opinion globale de la CVMO?

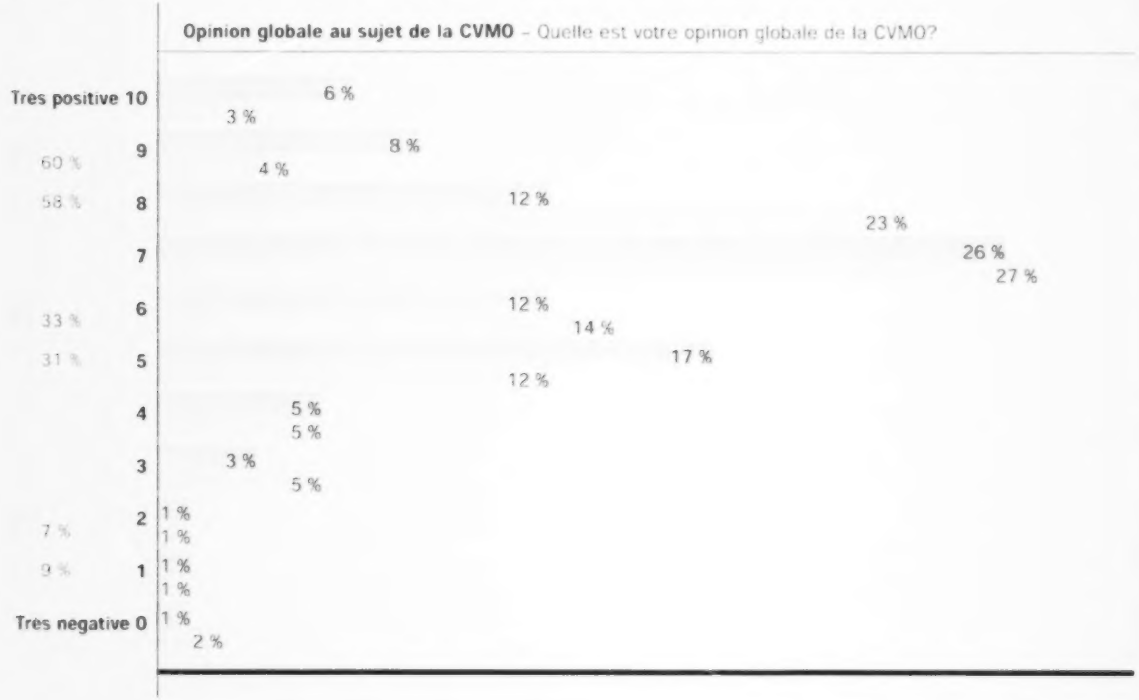

Personnes et sociétés inscrites

Émetteurs assujettis

Attitudes à l'endroit de la CVMO – Êtes-vous d'accord avec les énoncés suivants?

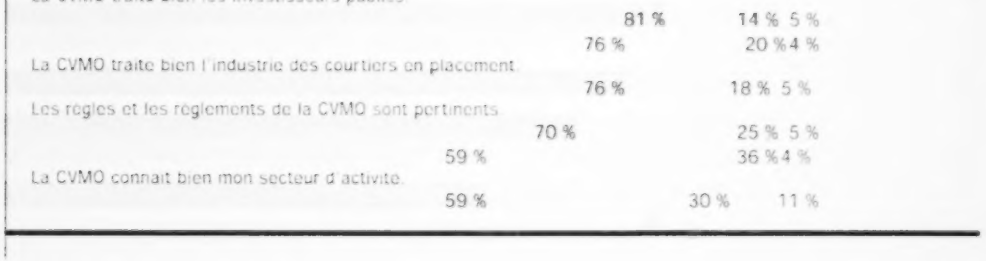

Personnes et sociétés inscrites — Tout à fait d'accord (7 - 10) — Neutre (5 - 4) — Tout à fait en désaccord (3 - 0)

Émetteurs assujettis — Tout à fait d'accord (7 - 10) — Neutre (5 - 4) — Tout à fait en désaccord (3 - 0)

Considérations stratégiques, défis et priorités

La CVMO est consciente des défis qu'elle doit relever dans son secteur d'activité pour atteindre ses objectifs. Ces défis découlent de l'évolution du milieu des affaires et des marchés financiers et de celle des participants des marchés et du cadre de réglementation, et la Commission n'est pas la seule à y être confrontée.

INTÉGRATION MONDIALE DES MARCHÉS ET RAPIDITÉ DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

Le milieu des affaires est de plus en plus assujetti aux influences mondiales qui veulent que les entreprises soient desservies par des conglomérats de services de banque, d'assurance et de valeurs mobilières intégrés qui exercent leurs activités à l'échelle internationale. La technologie, qui est le moteur de l'innovation sur les marchés, favorise la création de produits financiers plus sophistiqués et la mise au point de techniques et stratégies de négociation plus raffinées. La concurrence provenant des systèmes de négociation de rechange est un catalyseur pour la restructuration des marchés.

REDÉFINITION DU RÔLE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

L'assouplissement des restrictions imposées en matière de produits financiers aux différents fournisseurs de services financiers a donné lieu à des cas de chevauchement de réglementation, à des lacunes dans la réglementation et à la nécessité d'harmoniser la réglementation des produits de même nature. Il s'ensuit qu'il faut redéfinir le mandat et les activités des organismes de réglementation du secteur financier.

CROISSANCE RAPIDE DU MARCHÉ DES FONDS DE PLACEMENT

Le secteur des fonds de placement affiche des niveaux d'activité records. Les investisseurs réclament davantage d'information et d'éducation sur leurs placements. Les fonds de placement occupent une place de plus en plus large dans les régimes de retraite. La croissance continue de ce secteur et la prolifération de nouveaux produits posent un défi à la réglementation de ce segment important des marchés financiers.

LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS EST ESSENTIELLE

Les participants des marchés et les investisseurs réclament des règles plus claires de la part des organismes de réglementation. Les investisseurs veulent pouvoir compter davantage sur l'intégrité des marchés financiers. Alors que les opérations par des courtiers exécutants perdent du terrain au profit de la gestion d'actif et de la planification financière, on demande aux organismes de réglementation d'établir des normes visant à assurer la formation et la conduite adéquates des conseillers en placement et autres personnes et sociétés inscrites.

DOMINANCE ACCRUE DU MARCHÉ SECONDAIRE

La propriété directe d'actions a augmenté de façon spectaculaire dans les marchés secondaires. La croissance phénoménale de l'utilisation d'Internet a favorisé l'accès à un large éventail de renseignements sur lesquels les investisseurs peuvent compter en dehors des documents exigés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. La nature des rapports entre les épargnants et les intermédiaires a beaucoup changé également. Ces tendances posent un double défi : maintenir l'intégrité des marchés secondaires et équilibrer les besoins des investisseurs en matière de protection et d'information continue, claire et pertinente.

NÉCESSITÉ DE L'ÉLARGISSEMENT CONTINU DE L'EXPERTISE DE LA CVMO

La CVMO s'est engagée à fournir des services de qualité conviviaux et à raccourcir les délais. Les marchés de la main-d'œuvre de plus en plus concurrentiels constituent un défi pour la CVMO qui doit attirer du personnel spécialisé afin d'être en mesure de traiter de questions de plus en plus complexes et de répondre aux besoins de ses administrés.

Les ressources de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario seront concentrés afin d'atteindre les objectifs suivants :

1 > Redéfinir les façons d'envisager le cadre de réglementation des services financiers.
2 > Resserrer les liens entre l'observation et l'application de la loi.
3 > Améliorer la réglementation du marché secondaire.
4 > Renforcer la protection des investisseurs en leur offrant de la formation.
5 > Mettre en œuvre la stratégie de réduction des droits.
6 > Favoriser l'amélioration du cadre de gestion des organismes de placement collectif.
7 > Renforcer le rôle de la CVMO au sein des organismes de réglementation internationaux des valeurs mobilières.
8 > Poursuivre le développement et la mise en œuvre de mécanismes de responsabilisation.
9 > Positionner la CVMO comme employeur où l'on souhaite faire carrière.

Rendement par rapport aux objectifs de 1999–2000

- *Jouer un rôle de pointe pour préparer les marchés financiers au passage à l'an 2000*
  Le personnel de la Commission a travaillé en étroite collaboration avec les participants de l'industrie par son appui aux essais et à l'élaboration de plans d'urgence en prévision du passage à l'an 2000. En plus d'effectuer des vérifications, le personnel a mené à bien des programmes de divulgation pour les émetteurs.

- *Augmenter les ressources affectées aux Marchés financiers, au Financement des entreprises et à l'Application de la loi*
  L'augmentation importante du personnel dans ces services a permis à la CVMO de mettre l'accent sur l'observation des exigences en matière d'information continue, sur l'évaluation des cas, sur les enquêtes et sur l'application de la loi. La CVMO a mené à bien 15 examens courants de la conformité de courtiers en organismes de placement collectif, 15 examens de conseillers et 8 examens pour motif valable. Elle a également effectué des vérifications de la conformité de l'ACCOVAM et du FCPE. En avril 2000, la Commission a publié un rapport sur la vérification de la Bourse de Toronto. L'équipe d'information continue a mené à terme un examen de la divulgation relative à l'an 2000, a entrepris des examens de la gestion des bénéfices et a ouvert plus de 60 dossiers d'information continue. Les délais de traitement des prospectus, des demandes de dispense et des évaluations de cas ont été réduits de façon importante. L'examen national de la conformité a été reporté à l'exercice 2000–2001 afin de mettre l'accent sur les problèmes pouvant découler du passage à l'an 2000.

- *Diriger les initiatives visant à redéfinir le mandat et les activités de tous les organismes canadiens de réglementation des fournisseurs de services financiers*
  La réglementation a été harmonisée en grande partie avec celle des autres provinces au moyen de l'adoption de modifications de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* et de la *Loi sur la Bourse de Toronto*. Au nombre des progrès réalisés en ce sens, mentionnons la rédaction définitive du protocole d'entente visant à établir le régime de collaboration ainsi que celle des politiques en matière de prospectus et de demande de dispense. Les listes de vérification des visas provisoires et des prospectus finals ont été harmonisées et la Commission a publié un résumé du projet de cadre de réglementation des ACVM à des fins de commentaires. Elle a également publié à des fins de commentaires les recommandations sur l'harmonisation de la réglementation des organismes de placement collectif et des fonds distincts. Une proposition visant à permettre aux organismes de placement collectif de prêter des titres et de conclure des accords de prise en pension a aussi été publiée à des fins de commentaires. La CVMO a confirmé sa participation à une initiative portant sur l'élaboration de normes pour les régimes de pension à cotisations déterminées et autres régimes d'accumulation de capital et sur l'examen de l'utilisation de fonds communs et d'organismes de placement collectif comme produits dans ce genre de régimes.

  Le personnel de la Commission a rédigé une proposition de rationalisation des catégories d'inscription. Il a également élaboré les critères relatifs à une base de données nationale sur les inscriptions, censée être mise en oeuvre en décembre 2001.

- *Examiner, de concert avec les ACVM, les questions qui découlent de la restructuration des Bourses*
  Les critères relatifs à la reconnaissance et au retrait de cette reconnaissance ont été publiés en décembre 1999 et la Commission a signé une ordonnance en avril 2000.

- *Mettre en place un régime de réglementation efficace des systèmes de négociation actuels, de rechange et émergents, dont Internet*
  La Commission a publié un avant-projet de règle du règlement des systèmes de négociation de rechange et a reçu des commentaires à cet effet. Elle publiera une règle révisée. La Commission publiera aussi en juillet 2000 un appel d'offres pour se procurer un groupeur de données ATS.

- *Terminer l'examen des droits avec les partenaires des ACVM*
  La Commission a mis au point un modèle préliminaire de revenus qu'elle a distribué aux membres des ACVM et de l'industrie à des fins de commentaires. Elle a ensuite révisé le modèle à la lumière des commentaires reçus.

- *Appuyer la création de la Mutual Fund Dealers Association (MFDA)*
  La CVMO a élaboré un avant-projet de critères de reconnaissance de la MFDA comme organisme d'autoréglementation qu'elle a fait parvenir à cet organisme pour obtenir ses réactions. La MFDA a soumis à la Commission une demande de reconnaissance comme organisme d'autoréglementation. Le personnel de la CVMO dirige les travaux des ACVM relatifs à l'étude de la demande de reconnaissance de la MFDA et à la rédaction des observations connexes. Ces travaux comprennent l'étude des avant-projets de règles et de règlements de la MFDA ainsi que l'examen du plan d'activités et de la formule de revenu proposés par cet organisme.

- *Représenter l'Ontario au sein d'organismes internationaux*
  Les représentants de la Commission ont joué des rôles de premier plan dans plusieurs initiatives de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Mentionnons notamment l'élaboration de normes comptables internationales pour les émissions internationales, la direction du groupe de travail sur les fonds de couverture et la rédaction d'un document sur les normes de surveillance des marchés.

- *Proposer des réformes des prospectus et des documents d'information continue pour les organismes de placement collectif*
  Une instruction générale canadienne exigeant l'adoption de nouveaux documents d'information et de nouveaux prospectus pour les organismes de placement collectif est entrée en vigueur. La Commission a élaboré un plan de mise en œuvre proactif, comprenant l'éducation de l'ensemble de l'industrie et la formation du personnel des ACVM. Elle a également rédigé des directives pour l'examen de tous les nouveaux prospectus déposés dans le cadre du nouveau régime afin d'assurer que chaque prospectus respecte les critères des ACVM et les exigences en matière de formulaires du nouveau régime.

- *Élaborer des normes de compétence pour les planificateurs financiers*
  La Commission a élaboré un avant-projet de règle en matière de normes de compétence qu'elle a publié à des fins de commentaires en décembre 1999. De concert avec les participants de l'industrie et les autres organismes de réglementation, la Commission a préparé un modèle d'examen de compétence pour les planificateurs financiers.

- *Aider le ministre à mettre sur pied un comité consultatif pour effectuer un examen de la législation réparti sur cinq ans*
  En décembre 1999, le ministre des Finances a nommé un comité consultatif chargé d'examiner la législation, la réglementation et les règles qui portent sur des sujets dont traite la Commission. Le comité doit aussi examiner les besoins de la Commission sur le plan législatif. Il sollicitera les commentaires du public et soumettra au ministre un rapport de son examen accompagné de ses recommandations.

- *De concert avec les ACVM, mettre au point un régime d'information intégré*
  Dans le but d'assouplir le processus des émissions et d'améliorer les normes d'information continue, la Commission a publié à des fins de commentaires en janvier 2000 une proposition de régime d'information intégré.

- *Mener à bien la reformulation des règles réputées en vigueur de la CVMO en règles et directives officielles*
  Huit règles ou directives ont été mises en oeuvre à l'échelle nationale, notamment celles portant sur le régime de collaboration pour les prospectus et les premières notices d'information annuelles, sur les organismes de placement collectif, sur les prospectus d'organismes de placement collectif et sur le régime d'alarme, qui ont été élaborées de concert avec les ACVM, de même que la règle reformulée de l'Ontario qui régit les offres publiques d'achat. La Commission a publié 11 instructions supplémentaires à des fins de commentaires.

- *Publier une proposition révisée touchant la responsabilité civile obligatoire en matière d'information continue*
  Le personnel des commissions des valeurs mobilières de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec a soumis un rapport aux présidents des ACVM sur les observations reçues à la suite de la publication d'un avant-projet de loi à des fins de commentaires. L'adoption du rapport instaurerait un régime de responsabilité civile obligatoire limitée pour les documents d'information du marché secondaire.

- *Mettre au point un régime de réglementation rationalisé des placements privés*
  Afin d'améliorer l'accès des PME aux marchés financiers, la Commission a publié à des fins de commentaires une proposition de révision du régime de placement privé. Elle s'affaire présentement à rédiger à des fins de commentaires un avant-projet de règle qui tient compte des commentaires reçus de l'industrie.

EN 1999/2000, LA CVMO :

- A formulé des recommandations sur l'amélioration de la gestion des organismes de placement collectif et les a soumises au personnel à des fins d'examen avant de rédiger la version finale.
- A proposé, de concert avec les ACVM, une instruction générale canadienne visant à dispenser certains administrateurs et dirigeants principaux de filiales et sociétés apparentées d'initiés des exigences de déclaration d'initiés.
- A rédigé la version de la déclaration de coopération et de surveillance des marchés à terme et des organismes de compensation internationaux.
- A élaboré, de concert avec les ACVM, une proposition révisée de modalités uniformes de blocage de titres applicable aux distributions publiques initiales de valeurs mobilières par voie de prospectus (émissions initiales).

Il y a deux ans, la Bourse de Toronto a fait part de son intention de cesser d'être une Bourse où les entreprises membres détiennent un siège pour devenir plutôt une Bourse détenue par des actionnaires. En tant qu'organisme d'autoréglementation, la Bourse s'est adressée à la CVMO pour faire approuver cette métamorphose. La démutualisation, qui transformerait la Bourse de Toronto en une Bourse à but lucratif, nécessitait un nouveau mode de réglementation et l'équipe de la réglementation des marchés de la CVMO fut appelée à se pencher sur la question.

Après l'approbation de la continuation de la Bourse, l'équipe responsable du projet s'est attachée à définir les critères de reconnaissance. L'équipe a tenu compte de plusieurs aspects dont la gestion générale, l'accès, la viabilité financière et les propres services de réglementation de la Bourse de Toronto. Selon Jennifer Elliott, conseillère juridique, Réglementation des marchés, «un grand nombre des questions examinées étaient propres à cette situation; il fallait donc trouver des solutions en dehors des modèles de réglementation traditionnels.»

La souplesse et l'innovation ont joué un rôle déterminant dans la réussite du projet. Comme l'explique Jennifer : «Il nous fallait réagir de façon créative et constructive au projet de démutualisation de la Bourse de Toronto. Nous avons travaillé la main dans la main pour trouver des solutions fonctionnelles et efficaces aux problèmes à mesure qu'ils se présentaient, en évitant de surréglementer la Bourse de Toronto.»

L'équipe de la réglementation des marchés se penche également sur le régime de collaboration. Comme en témoigne le projet de démutualisation, les membres de l'équipe sont certainement aptes à relever le défi.

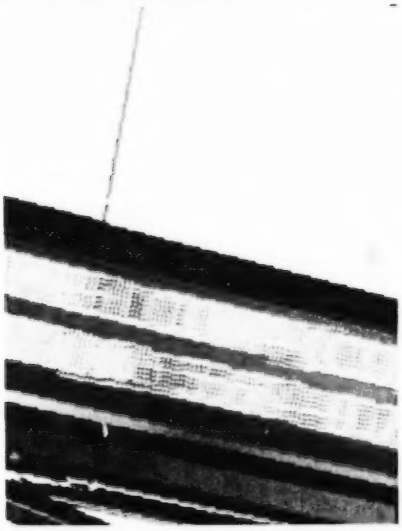

4+3

Quatre membres de l'équipe de la réglementation des marchés de la CVMO et trois représentants de la Bourse de Toronto ont travaillé ensemble dans le cadre de la démutualisation de la Bourse de Toronto.

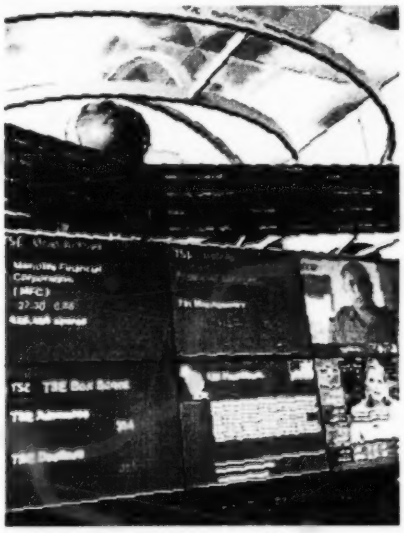

Il fut un temps où les placements étaient la chasse gardée des plus fortunés. C'est maintenant un instrument exploité par la classe moyenne. Les dépôts bancaires diminuent, tandis que la participation au marché boursier augmente. Selon un sondage effectué pour le compte de la Bourse de Toronto, près de 50 pour 100 des Canadiens d'âge adulte détiennent des actions, soit directement soit dans des organismes de placement collectif. Il y a à peine quatre ans, ils n'étaient que 37 pour 100. Le marché secondaire représente maintenant 90 pour 100 de toutes les opérations effectuées sur valeurs mobilières. Les épargnants se sont métamorphosés en investisseurs. Or, ces investisseurs ont besoin d'une information continue de qualité, au moment voulu.

Par conséquent, lorsque l'équipe d'information continue de la CVMO a voulu connaître les problèmes auxquels étaient confrontées les sociétés sur le plan de la divulgation et savoir de quelle façon la CVMO pouvait aider les sociétés cotées en Bourse à respecter les exigences en matière d'information, elle est allée directement à la source.

Comme le souligne Lisa Enright, comptable principale de l'équipe d'information continue : «Nous voulions connaître les méthodes de divulgation actuelles des sociétés et les problèmes qui se posent à elles aujourd'hui». Dans ce but, l'équipe d'information continue a d'abord élaboré un sondage anonyme de 36 questions qu'elle a distribué à 400 sociétés cotées en Bourse choisies au hasard. Elle a en outre rencontré Joanne Brown, présidente de l'Institut canadien de relations avec les investisseurs (CIRI), car le CIRI et la CVMO ont quelque chose en commun. En effet, les deux organismes s'occupent de questions qui touchent tous les intervenants de l'économie. Les communications permanentes avec le CIRI nous ont aidé à comprendre les défis courants qui se posent aux sociétés.

Après avoir analysé les résultats du sondage, l'équipe d'information continue en a discuté avec d'autres organismes dont le CIRI. «Nous avons maintenant une meilleure compréhension du genre d'orientation nécessaire et des aspects sur lesquels doivent porter les efforts de la CVMO. Cet été, l'équipe de l'information continue va amorcer la mise en œuvre à grande échelle du programme d'examen de l'information continue de la CVMO. Le programme d'examen de l'information continue donnera l'occasion à chaque société établie en Ontario de faire l'objet d'un examen régulier,» de dire Lisa.

Cent soixante-dix sociétés sur 400 ont répondu au sondage, soit 43 %. Sur ce nombre, 29 % des sociétés avaient une politique de divulgation par écrit, 81 % rencontraient les analystes individuellement et 27 % n'avaient pas de période de «black-out» avant la publication prévue des bénéfices.

Pour mener à bien la restructuration et satisfaire aux exigences de son mandat, la CVMO devait relever un défi de taille, soit faire passer à plus de 340 employés en moins de deux ans son effectif qui en comptait près de 180. Parallèlement, il fallait maintenir la productivité tout comme le niveau de satisfaction élevé des employés. Selon Ellen Hryniowski, chef du service des ressources humaines de la CVMO, il aurait été impossible de relever un tel défi sans une stratégie complète et l'enthousiasme de chacun.

Positionner la CVMO comme un employeur où l'on souhaite faire carrière était un aspect clé de la stratégie. Il est clair qu'elle a porté fruit. La Commission a en effet reçu 7 300 curriculum vitae. La définition des critères de sélection était également une étape cruciale. «En plus d'être à l'affût des candidats les plus compétents pour chaque poste, nous voulions embaucher des gens soucieux de l'intérêt public, qui épouseraient la cause de la CVMO», de préciser Ellen.

Dans certains cas, la Commission a créé des services de A à Z. Elle a d'abord recruté le personnel de direction et a ensuite aidé les directeurs et directrices à recruter leurs propres équipes. Ce recrutement par vagues a permis à la Commission d'accueillir progressivement les nouveaux venus et de leur fournir une formation et une orientation adéquates.

Les efforts déployés par la Commission pour monter les équipes ont été fructueux. Dans un sondage effectué récemment sur la satisfaction au travail, la majorité des employés ont indiqué que la CVMO était un employeur «au-dessus de la moyenne» ou «l'un des meilleurs».

Jour 1

La Direction des services généraux se fait un devoir d'accueillir les nouveaux employés de façon qu'ils se sentent les bienvenus. Une séance d'orientation prévue à leur intention comporte notamment l'introduction au réseau de technologie de l'information.

Calendrier des faits saillants de l'application de la loi

La CVMO protège les investisseurs et renforce l'intégrité des marchés financiers au moyen d'une application juste et efficace du droit des valeurs mobilières de l'Ontario. On trouvera ci-après la description des principales mesures menées à bien pour faire appliquer la loi au cours de l'exercice 1999-2000.

OPÉRATIONS D'INITIÉ

La Commission allègue que **John Felderhof**, ancien vice-président de **Bre-X Minerals Ltd.**, était en possession de renseignements non divulgués sur les gisements de Busang lorsqu'il a vendu 2 720 500 actions de Bre-X pour une somme approximative de 83,9 millions de dollars, et qu'il a autorisé la publication de communiqués de presse renfermant des calculs trompeurs sur les gisements en question. Il a été inculpé de huit infractions à la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario.

RÉPRIMANDE

James T. Riley, administrateur et président de **York Bay Capital Group Inc.**, a été réprimandé par la CVMO pour avoir omis de déposer les rapports de 108 opérations d'achat et de vente sur les actions de York Bay alors qu'il était un initié de la société.

Visions Financial Group Inc., courtier en organismes de placement collectif et courtier d'exercice restreint, s'est vu ordonner de fournir des états financiers mensuels à la Commission et de se prêter à une vérification en date du 30 juin 1999 pour avoir omis de fournir ses états financiers dans un délai de 90 jours après la fin de l'exercice.

ACTIVITÉS NON INSCRITES

Des accusations ont été portées contre **Einar Bellfield** à la suite d'une enquête conjointe menée par la GRC, la PPO et la CVMO. Selon les allégations, M. Bellfield aurait effectué des opérations dans des comptes chez trois courtiers ontariens en 1995 alors que ses dispenses d'opérations avaient été supprimées jusqu'au 31 janvier 1999.

OPÉRATIONS D'INITIÉ

Glen Harvey Harper, président-directeur général et président du conseil de **Golden Rule Resources Ltd.**, a été accusé d'avoir effectué des opérations d'initié lors de la vente en 1997 d'environ 424 702 actions de Golden Rule Resources pour la somme de 4 042 469 $.

2

DÉROGATION AUX OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT

La CVMO a approuvé une transaction intervenue avec **The Crabbe Huson Group Inc.** de Portland, Oregon, après que la société eut admis qu'elle n'avait pas rempli ses obligations en matière d'offre publique d'achat, de régime d'alarme et de rapport sur les opérations d'initiés lors de l'achat d'actions de Lytton Minerals Limited. Crabbe Huson a accepté de verser 120 000 $ US au bénéfice des investisseurs de l'Ontario et 40 000 $ pour couvrir les frais d'enquête.

DÉFAUT DE TRAITER EN TOUTE ÉQUITÉ AVEC LES CLIENTS

La CVMO est arrivée à la conclusion que **Marchment & MacKay Limited et autres** n'avaient pas respecté l'obligation de traiter avec leurs clients en toute équité et honnêteté et de bonne foi et elle a résilié l'inscription de l'entreprise sur-le-champ. La Commission a en outre résilié en permanence l'inscription de **Charles Ornstein**, président de la société, et de **Jerry Saltsman**, vendeur. **Amit Sofer**, vice-président et agent de conformité de la société, de même que **Gregory Osborne** et **Fraser Plant**, vendeurs, ont vu leurs inscriptions suspendues pour des périodes de 10 ans, 7 ans et 5 ans respectivement.

INFRACTION INVOLONTAIRE À LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

La Commission a approuvé une transaction intervenue avec **Martin Shefsky** de **Toreal Holdings Limited**. Il a été convenu que l'omission de la société fermée de déposer des rapports d'initiés et autres et l'exécution d'opérations interdites sur des actions de **Evans Health Group**, société cotée en Bourse dans laquelle elle détient une participation majoritaire, étaient involontaires. M. Shefsky peut présenter une demande d'inscription dans 90 jours et doit soumettre ses activités à une surveillance étroite.

ALLÉGATIONS SANS FONDEMENTS

La Commission a clos l'enquête relative à la négociation sur actions de **Regal Goldfields Limited**. La CVMO n'a trouvé aucune preuve d'exécution d'opérations inappropriées sur des actions de Regal avant l'annonce par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse que celui-ci autorisait l'exploration minière et les travaux préparatoires sur des terrains auparavant protégés.

3

QUATRE INFRACTIONS À LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Le 14 octobre 1999, la CVMO a accusé **Michael Cowpland**, président-directeur général de Corel Corporation, d'avoir enfreint la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario à trois reprises. En fait M. Cowpland est accusé d'avoir eu en sa possession des renseignements non divulgués sur Corel Corporation avant la vente de 2 431 200 actions de Corel pour la somme de 20,4 millions de dollars au milieu d'août 1997. M. Cowpland est aussi accusé d'avoir fourni des renseignements trompeurs à la Commission en mai 1998. Les procédures judiciaires relatives à ces questions se poursuivent.

DÉFAUT DE DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS VRAIS, COMPLETS ET CLAIRS

Dans six allégations distinctes, la CVMO allègue que **YBM Magnex International Inc.**, ses administrateurs, ses dirigeants et ses conseillers de même que deux courtiers canadiens en valeurs mobilières ont enfreint la réglementation ontarienne des valeurs mobilières en omettant de divulguer des renseignements vrais, complets et clairs dans un prospectus et en ne respectant pas les exigences d'information continue.

CONDUITE CONTRAIRE À L'INTÉRÊT PUBLIC

- **Jennifer Dewling**, ancienne directrice de l'exploitation de **Fortune Financial Corporation**, a admis dans le cadre d'une transaction que sa surveillance de **Paul Tindall**, ancien vendeur de Fortune Financial Corporation, et sa participation à la carence en capital étaient contraires à l'intérêt public. La transaction intervenue le 11 novembre 1999 stipule que Mme Dewling ne peut soumettre une nouvelle demande d'inscription avant quatre mois et qu'elle ne peut surveiller les activités de quiconque pendant une période supplémentaire de trois mois.
- La CVMO a émis un avis d'audience et une déclaration d'allégations contre **David Singh**, ancien président de **Fortune Financial Corporation**, et contre **Paul Tindall**, ancien vendeur de Fortune Financial. La Commission allègue que M. Tindall a enfreint plusieurs règlements régissant les valeurs mobilières pour induire ses clients en erreur et que M. Singh était au courant des activités de M. Tindall et qu'il a aidé celui-ci à dissimuler les actes illégaux. La Commission allègue en outre que M. Singh a aussi enfreint la loi sur les valeurs mobilières. La date prévue pour l'audience est le 31 juillet 2000.

ORDONNANCES D'INTERDICTION PERMANENTE DES OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

À la suite d'une audience sur une transaction tenue le 3 novembre 1999, la Commission a ordonné la résiliation de l'inscription de **Hilry Hilton Neale** et lui a interdit en permanence d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières. M. Neale avait plaidé coupable à plusieurs accusations criminelles relatives aux valeurs mobilières en avril et juin 1999.

PROLONGATION DE L'ORDONNANCE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DES OPÉRATIONS

La Commission a prolongé l'ordonnance temporaire d'interdiction des opérations émise à l'endroit de tous les administrateurs actuels et anciens de **Semi-Tech Corporation**. L'ordonnance leur interdit d'effectuer des opérations sur les valeurs mobilières de Semi-Tech et de sociétés apparentées jusqu'au deuxième jour ouvrable inclusivement après la réception des documents exigés.

DÉFAUT DE DIVULGUER LA NATURE VÉRITABLE DES PLACEMENTS

La CVMO allègue que **Warren Wall** et **Joan Wall**, respectivement président et administratrice et dirigeante de **Dual Capital Management Limited**, ont effectué des opérations sur valeurs mobilières – parts de sociétés en commandite de Dual Capital Limited Partnership – sans s'être inscrits au préalable auprès de la Commission. La Commission allègue en outre qu'ils ont omis de déposer un prospectus et de divulguer aux investisseurs que les fonds acceptés n'étaient pas utilisés de la façon énoncée dans la notice d'offre. La Commission a ajourné ses procédures en attendant la fin de celles de la Cour des infractions provinciales.

4

ÉMISSION D'ORDONNANCES D'INTERDICTION DES OPÉRATIONS

- Dans le cadre d'une transaction, **Mikael Prydz** a admis que sa conduite était contraire à l'intérêt public. La CVMO a émis une ordonnance d'interdiction des opérations pour une période de cinq ans ainsi qu'une réprimande.
- Des transactions sont intervenues avec **Anwar Heidary** et **James Sylvester** qui, selon les allégations, avaient vendu des valeurs mobilières sans s'être inscrits au préalable auprès de la Commission et sans avoir déposé de prospectus. La Commission a interdit à MM. Heidary et Sylvester d'effectuer des opérations sur valeurs mobilières pendant une période de cinq ans.

IMPOSITION DE MODALITÉS D'INSCRIPTION

Par mesure de précaution, la CVMO a imposé des modalités d'inscription à **Phoenix Research and Trading Corporation** après l'annonce par la société de l'exécution d'opérations irrégulières dans l'un de ses fonds de couverture. Ces modalités permettent au personnel de la CVMO de travailler en étroite collaboration avec Phoenix Research and Trading à la protection des intérêts des investisseurs.

ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DES OPÉRATIONS

La CVMO a émis une ordonnance temporaire d'interdiction des opérations contre **DJL Capital Corp.** et **Dennis John Little** à la suite d'allégations selon lesquelles DJL Capital et Dennis John Little auraient effectué des opérations sur valeurs mobilières sans avoir déposé de prospectus et sans avoir divulgué que les fonds acceptés n'étaient pas utilisés de la façon indiquée dans la notice d'offre. Ils auraient aussi fait des déclarations trompeuses aux investisseurs. L'ordonnance est en vigueur jusqu'à la conclusion de l'audience.

RÉPRIMANDE POUR SURVEILLANCE INADÉQUATE

La Commission a ordonné à **Regal Capital Planners Ltd.** de verser 100 000 $ à la CVMO de même qu'une somme de 20 000 $ à valoir sur les frais d'enquête, dans le cadre d'une transaction relative à la surveillance du vendeur Pierre Montpellier. **M. Montpellier** aurait fait souscrire plus de 4 millions de dollars de placements dans Foreign Capital Corporation, causant ainsi des pertes considérables aux investisseurs.

Rapport de gestion

Les états financiers présentent les résultats de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Les observations suivantes fournissent une analyse du fonctionnement de la Commission et doivent être interprétées de concert avec les états financiers.

ANALYSE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES

L'excédent des recettes sur les dépenses pour la période de 12 mois terminée le 31 mars 2000 s'élevait à 41,1 millions de dollars. Conformément aux dispositions de la Loi sur les valeurs mobilières, le ministre des Finances peut exiger que la Commission verse à la province de l'Ontario les fonds excédant son budget de fonctionnement. Au cours de cette période de 12 mois, la Commission a versé 22,8 millions de dollars (37 millions de dollars en 1999) à la province à ce titre. L'excédent de fonctionnement du fonds d'administration générale en date du 31 mars 2000 s'élevait à 11,4 millions de dollars (0,5 million de dollars en 1999).

RECETTES

En 1999, la Commission a perçu un montant de 75,5 millions de dollars en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières et de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises. Le total des recettes pour l'exercice 2000 est de 82,4 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 6,9 millions de dollars, soit 9,1 pour 100. Les recettes ont augmenté malgré une réduction de 10 pour 100 de l'ensemble des droits qui est entrée en vigueur en août 1999. La Commission peut compter sur cinq sources principales de recettes :

- **Les dépôts de prospectus**, qui donnent lieu au versement de droits pour le dépôt préliminaire et le dépôt final de prospectus et pour le renouvellement d'inscription des organismes de placement collectif, représentaient 56,2 pour 100 des recettes totales (54,7 pour 100 en 1999). Les recettes tirées des droits de dépôt des prospectus ont affiché une hausse de 5,1 millions de dollars, imputable à l'accroissement des activités de financement des marchés. Ces droits constituent l'élément le plus variable de l'assiette des recettes de la Commission, en raison de leur corrélation étroite avec le niveau d'activité du marché.
- **Les inscriptions**, qui donnent lieu au versement des droits relatifs à l'inscription des courtiers, des conseillers et des représentants de vente, s'élevaient à 29 pour 100 des recettes totales (32,3 pour 100 en 1999). Malgré l'augmentation du nombre d'inscriptions, les recettes tirées des inscriptions ont diminué de 2,2 pour 100 à cause de l'effet de la réduction des droits.
- **Les dépôts de documents d'information**, qui donnent lieu au versement des droits relatifs aux dépôts effectués par les émetteurs assujettis, représentaient 10,7 pour 100 des recettes totales (10,4 pour 100 en 1999). Les recettes tirées des droits de dépôt des documents d'information ont augmenté d'environ 12 pour 100 pour atteindre 8,8 millions de dollars. Cette augmentation s'explique surtout par l'accroissement de l'activité dans le domaine des offres publiques d'achat.
- **Les demandes de dispense**, qui génèrent des recettes dans le cadre de l'évaluation des demandes de dispense ou de modification des exigences de dépôt soumises par les émetteurs, représentaient environ 1,5 pour 100 des recettes totales (1,5 pour 100 en 1999).

- **Le revenu de placement**, constitué des intérêts versés sur les dépôts et autres placements, représentait 2,3 pour 100 des recettes totales, soit 1,9 million de dollars. Le revenu de placement correspond à l'intérêt gagné sur les soldes en espèces à un taux inférieur de 0,25 pour 100 à celui des acceptations bancaires, ainsi qu'à l'intérêt gagné sur la réserve pour éventualités qui est placée dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement.

La Commission prévoit des recettes de 73,1 millions de dollars pour l'exercice 2001, soit une baisse de 11 pour 100 par rapport au montant de 82,4 millions de dollars perçu en 2000. La Commission ne prévoit aucun changement important du niveau d'activité des marchés. Elle tient compte, dans ses prévisions de recettes à la baisse, de l'effet annualisé produit par la réduction de 10 pour 100 des droits qui est entrée en vigueur en août 1999 de même que de l'effet prévu de la réduction supplémentaire de 10 pour 100 des droits qui entre en vigueur en juin 2000.

En consultation avec des intervenants et des membres des ACVM, la Commission entreprend un examen approfondi de ses droits actuels pour rationaliser et simplifier leur structure et respecter ainsi son engagement d'harmoniser les droits avec les coûts de la réglementation d'ici 2001. La Commission a tenu des consultations préliminaires avec des intervenants de l'industrie et prévoit de publier un avant-projet de règle à des fins de commentaires à l'été 2000. La mise en oeuvre de la réduction prévue des droits (10 pour cent) en juin 2000 est une étape préliminaire supplémentaire qui témoigne de la volonté de la Commission de faire progresser ce dossier important.

DÉPENSES

Le total des dépenses pour l'exercice 2000 est de 41,3 millions de dollars sur un budget de 46,2 millions de dollars. Les dépenses annuelles totales en 1999 s'élevaient à 30,5 millions de dollars. Voici les principaux éléments qui ont contribué à l'augmentation des dépenses :

Les salaires et avantages sociaux représentent environ 60 pour 100 des dépenses totales de la Commission. Ce poste a augmenté de 6 millions de dollars en 2000 a la suite de l'augmentation du personnel. La Commission comptait 301 employés à la fin de l'exercice contre 250 à la fin de l'exercice précédent. La majorité du nouveau personnel est affectée à la prestation directe des programmes, en particulier les marchés financiers (hausse de 40 pour 100), le financement des entreprises (hausse de 40 pour 100) et l'application de la loi (hausse de 36 pour 100). Ces ressources ont permis à la Commission d'accroître considérablement sa présence et son efficacité dans le domaine de la réglementation.

Les services professionnels représentent environ 19 pour 100 des dépenses totales de la Commission. Les dépenses consacrées à ce poste ont augmenté de 1,9 million de dollars en 2000 parce que la Commission a souvent fait appel à du personnel rémunéré à l'acte pour assumer la charge de travail opérationnelle pendant qu'elle menait à bien son plan de dotation en personnel et pour entreprendre divers projets.

Environ 25 pour 100 des coûts afférents aux services professionnels concernent des tâches ponctuelles exécutées dans le cadre du dossier de l'an 2000. Le personnel de la Commission a travaillé en étroite collaboration avec des participants de l'industrie pour veiller à ce que les préparatifs nécessaires soient menés à bien avant la période de transition. Ces préparatifs comprenaient l'évaluation des infrastructures de l'industrie, la supervision des tests effectués dans l'industrie et l'élaboration de plans de surveillance des marchés et de plans d'urgence. Le personnel a mis au point des procédures d'examen spéciales à l'intention des entreprises relevant de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Il a également mené à terme un programme de divulgation des émetteurs pour l'an 2000 et assuré une surveillance sélective des personnes ou sociétés inscrites.

Plus de 40 pour 100 des coûts liés aux services professionnels ont été engagés pour retenir les services de personnel juridique dans le cadre de l'application de la loi et pour faire progresser la reformulation des instructions générales. La Commission estime qu'elle devra continuer de recourir en permanence aux services de spécialistes de l'extérieur dans les domaines du droit et de la juricomptabilité.

L'administration représente environ 8 pour 100 des dépenses totales de la Commission. Ce poste a atteint 3,4 millions de dollars en 2000 (2,4 millions de dollars en 1999), ce qui correspond à une hausse de 42,1 pour 100. Cette augmentation est en grande partie imputable à la hausse des dépenses consacrées aux communications et aux publications. De plus, certains frais de la Commission ont doublé à la suite du plus grand nombre d'audiences tenues par celle-ci. L'intervention accrue de la Commission dans des dossiers nationaux et internationaux a donné lieu à une augmentation des frais de déplacement de l'ordre de 44 pour 100.

Les charges locatives représentent environ 7 pour 100 des dépenses totales de la Commission. Les dépenses consacrées à ce poste ont augmenté de 12,8 pour 100 en 2000 pour atteindre 3,1 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 1999). La Commission prévoit que les

charges locatives vont s'élever à 3,2 millions de dollars en 2001, soit une hausse de 4,9 pour 100. Ces augmentations sont imputables à la superficie supplémentaire louée par la Commission pour accueillir le nouveau personnel.

L'amortissement représente environ 3,7 pour 100 des dépenses totales de la Commisison. Ce poste a grimpé à 1,5 million de dollars en 2000 (150 000 $ en 1999). La Commission prévoit une augmentation de l'ordre de 1,4 million de dollars de l'amortissement en 2001, qui s'élèvera alors à 2,9 millions de dollars. La hausse de l'amortissement témoigne de l'augmentation importante des immobilisations au cours de l'exercice 2000 et de la décision de la Commission de capitaliser les améliorations locatives plutôt que d'en intégrer le coût au paiement des loyers.

OPÉRATIONS D'IMMOBILISATIONS

Pour faire face à la croissance importante du personnel, la Commission a entrepris de rénover les locaux qu'elle a loués. La Commission a engagé des dépenses en immobilisations de l'ordre de 5,9 millions de dollars au cours de l'exercice 2000 (2,8 millions de dollars en 1999). Environ 70 pour 100 de ces dépenses - ameublement de bureau (1,3 million de dollars) et améliorations locatives (2,8 millions de dollars) - concernent la rénovation des locaux loués par la Commission. La Commission a également fait des investissements importants dans la technologie de l'information (1,8 million de dollars), notamment pour la mise à niveau du réseau informatique interne, le remplacement du matériel informatique vétuste et l'acquisition de matériel pour le nouveau personnel. Ces achats témoignent de l'intention de la Commission de demeurer à la fine pointe de la technologie de l'information.

Le budget des immobilisations pour 2001 s'élève à 4,1 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 30 pour 100 par rapport à la somme de 5,9 millions de dollars consacrée aux immobilisations en 2000. Les investissements nécessaires pour moderniser l'infrastructure de technologie de l'information de la Commission ont été faits en bonne partie en 2000. La Commission prévoit donc une baisse de 6 pour 100 environ des dépenses en immobilisations liées à la technologie.

Étant donné que la Commission a terminé une bonne partie de ses travaux de rénovation, elle prévoit une diminution des dépenses consacrées aux améliorations locatives et à l'acquisition d'ameublement de bureau en 2001. Dans le premier cas, les dépenses passeront de 2,8 millions à 1,6 million de dollars, soit une baisse approximative de 40 pour 100, et dans le cas de l'ameublement de bureau, la Commission prévoit une baisse de l'ordre de 43 pour 100, soit de 1,3 million à 0,7 million de dollars. Elle prévoit que les rénovations seront terminées avant le troisième trimestre de l'exercice.

PASSIF

Dans les créditeurs et les charges à payer figure un montant de 2,2 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 1999) relatif à une provision pour remboursement des recettes provenant des droits de dépôt des prospectus. Le total des recettes à tirer de ces droits est incertain. Le paiement des droits repose sur le produit estimatif des prospectus, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction du produit réel. Par conséquent, la comptabilisation de ces recettes tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. En 2000, le montant des droits de dépôt de prospectus remboursé par la Commission s'élevait à 5 millions de dollars, soit 0,9 million de dollars pour des droits payés au cours des exercices précédents et 4,1 millions de dollars pour des droits payés durant l'exercice en cours.

À l'appui du développement de la Mutual Funds Dealers Association (MFDA), la Commission a garanti une tranche de 61 pour 100 d'une marge de crédit totale de 12 millions de dollars afin de faciliter le démarrage des activités de l'association. La commission des valeurs mobilières de l'Alberta et celle de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En date du 31 mars 2000, la MFDA avait utilisé cette marge de crédit à hauteur de 4,7 millions de dollars.

RÈGLEMENTS AFFECTÉS

Au cours de l'exercice 2000, le total des règlements affectés résultant des procédures visant à faire appliquer la loi est passé de 1,1 million à 1,4 million de dollars. La Commission reçoit ces fonds et doit les mettre de côté pour les attribuer à des tiers choisis par elle-même, afin qu'ils servent à des fins qui profiteront aux investisseurs de l'Ontario. La Commission a créé un comité chargé d'examiner les propositions de financement et de surveiller la distribution de ces fonds. Un montant total de 20 000 $ a été attribué au cours de l'exercice 2000.

RÉSERVE

La Commission a besoin de liquidités pour financer son fonctionnement et ses achats d'immobilisations. En date du 31 mars 2000, elle avait une encaisse de 13,9 millions de dollars (5,9 millions de dollars en 1999), un actif à court terme de 14,6 millions de dollars (6,7 millions de

dollars en 1999) et un passif à court terme de 10,5 millions de dollars (8,8 millions de dollars en 1999), soit un ratio de liquidité générale de 1,4:1 (0,8:1 en 1999).

Le fait qu'une grande partie de son assiette de recettes actuelle soit tributaire du niveau d'activité des marchés est une source de risques pour la Commission. Le ministre des Finances lui a donc permis de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. La protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie imprévus sont les critères de placement principaux pour la réserve. Au cours de l'exercice 2000, la Commission a conservé une somme de 7,5 millions de dollars pour constituer la réserve. Elle versera 5 millions de dollars dans la réserve en avril 2000 pour la porter à 20 millions de dollars.

PROTOCOLE D'ENTENTE

Conformément aux dispositions de la Loi sur les valeurs mobilières, la Commission est en train de mettre la dernière main à un protocole d'entente avec le ministre des Finances qui énoncera les rôles et responsabilités permanents des deux parties.

DOSSIER DE L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 s'est effectué sans interruption des systèmes internes de la Commission. Bien que le changement de date ait eu lieu, on ne peut pas conclure pour autant que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir des répercussions sur la Commission, notamment les aspects ayant trait aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

PERSPECTIVES POUR 2001

Dans son budget pour l'exercice 2001, la Commission prévoit des dépenses de fonctionnement de 51,5 millions de dollars. L'augmentation du budget concerne principalement une hausse prévue de 31 pour 100 des salaires et avantages sociaux, qui atteindront 32,4 millions de dollars en 2001 (24,8 millions de dollars en 2000). Cette augmentation correspond à l'effet du coût annualisé de l'embauchage effectué en 2000 et à la hausse prévue du personnel en 2001. La Commission prévoit que son personnel comptera 341 employés d'ici mars 2001.

La Commission a prévu un montant de 7,5 millions de dollars au titre des services professionnels dans son budget de 2001, ce qui représente une diminution de 3,5 pour 100 par rapport aux dépenses consacrées à ce poste en 2000. La baisse est en grande partie imputable à l'élimination des coûts afférents au dossier de l'an 2000 et à la diminution des dépenses prévues pour la reformulation des règles. Ces économies sont toutefois annulées en grande partie par les fonds supplémentaires requis par différentes initiatives nouvelles.

La Commission a prévu une somme de 1,25 million de dollars dans son budget au titre des services professionnels pour la mise en oeuvre de la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario qui a été annoncée récemment. L'organisme issu de cette fusion assurera une réglementation mieux intégrée des marchés financiers et des services financiers et constitue la prochaine étape logique de l'évolution du cadre de réglementation des services financiers. Le nouvel organisme assurera également une protection et une sensibilisation plus efficaces des consommateurs et des investisseurs dans l'ensemble des secteurs financiers. Il favorisera de plus l'adaptation rapide de la réglementation à l'évolution de la structure des marchés financiers et des services financiers. La loi visant à créer le nouvel organisme proposé et à en préciser les responsabilités et les pouvoirs en matière de réglementation est censée être déposée avant la fin de l'année civile 2000. La réussite de l'intégration de ces deux entités retiendra l'attention au cours de la prochaine année.

La Commission a, en outre, prévu dans son budget une somme approximative de 250 000 $ au titre des services professionnels pour soutenir le lancement d'une base de données nationale sur les inscriptions. Ce montant représente une partie du coût global de développement et de mise en oeuvre du projet. La majeure partie des coûts de mise en oeuvre sera financée par un organisme externe chargé de la supervision et de la gestion du système, qui récupérera ces coûts au moyen de l'imposition de droits d'utilisateur. Le fournisseur qui assurera le développement de la base de données a été choisi et le système est censé être mis en oeuvre en décembre 2001.

En 2001, la Commission déploiera plus d'efforts pour permettre aux investisseurs de mieux se protéger en améliorant l'accès à l'information et en mettant davantage l'accent sur l'éducation des investisseurs. La Commission s'y emploiera directement ainsi que dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes. Elle prévoit en outre de créer une fondation pour l'éducation et la formation des investisseurs. Le financement des initiatives de la fondation proviendra des règlements affectés versés à la Commission.

Responsabilité de la direction et rapport du vérificateur

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario adhère au principe de bonne information en ce qui concerne ses activités et maintient un système de contrôles internes destiné à fournir une certitude raisonnable quant à l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction à l'endroit d'opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateurprovincial, qui suit, présente la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

D A Brown (signed)

Le 11 mai 2000

David A. Brown
Président-directeur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario,
J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2000 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer un opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnet, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2000, ainsi que les résultants de son fonctionnement et des ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters (signed)

Toronto, Ontario
Le 11 mai 2000

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Bilan

Au 31 mars 2000	**2000**	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**13 932 907 $**	5 861 963 $
Débiteurs	**459 817**	758 448
Charges payées d'avance	**191 423**	121 012
	14 584 147	6 741 423
Règlement affecté *(note 3)*	**1 445 692**	1 100 000
Actif du fonds de réserve *(note 4)*	**15 000 000**	7 500 000
Immobilisations *(note 6)*	**7 418 411**	3 002 827
	38 448 250 $	18 344 250 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	**10 016 679 $**	6 517 820 $
Montant dû à la province de l'Ontario *(note 8(a))*	**309 684**	1 858 061
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition *(note 7(b))*	**161 720**	453 759
	10 488 083	8 829 640
Obligation découlant de contrats de location-acquisition *(note 7(b))*	**41 622**	271 618
	10 529 705	9 101 258
Réglement affecté *(note 3)*	**1 445 692**	1 100 000
EXCÉDENT		
Fonctionnement		
Fonds d'administration générale	**11 374 609**	544 748
Réserve *(note 4)*	**15 000 000**	7 500 000
	26 374 609	8 044 748
Surplus d'apport	**98 244**	98 244
	26 472 853	8 142 992
	38 448 250 $	18 344 250 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la commission

D A Brown (signed)

David A. Brown, c.r., *Président*

K D Adams (signed)

Kerry D. Adams, FCA, *Commissaire*

État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000	**2000**	1999
RECETTES		
Droits		
Dépôts de prospectus	**46 326 353 $**	41 275 685 $
Inscriptions	**23 866 333**	24 403 354
Dépôts de documents d'information	**8 802 297**	7 860 050
Demandes de dispense	**1 270 017**	1 101 133
Marché secondaire	**–**	286 298
Montants recouvrés	**63 000**	505 000
Divers	**142 605**	71 987
Revenu de placement	**1 909 539**	–
	82 380 144	75 503 507
DÉPENSES *(note 8(c))*		
Salaires et avantages sociaux *(note 9)*	**24 757 568**	18 802 819
Services professionnels *(note 10)*	**7 769 988**	5 844 422
Administration	**3 408 421**	2 397 816
Charges locatives *(note 7(a))*	**3 050 949**	2 704 469
Divers	**799 888**	556 081
Amortissement	**1 512 977**	149 813
	41 299 791	30 455 420
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	**41 080 353**	45 048 087
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**8 044 748**	44 748
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario *(note 8 (a))*	**22 750 492**	37 048 087
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE LA PÉRIODE	**26 374 609 $**	8 044 748 $
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	**11 374 609 $**	544 748 $
Réserve	**15 000 000**	7 500 000
	26 374 609 $	8 044 748 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000	**2000**	1999
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédant des recettes sur les dépenses	**41 080 353 $**	45 048 087 $
Ajustements aux fins d'amortissement	**1 512 977**	149 813
	42 593 330	45 197 900
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	**298 631**	(698 465)
Charges payées d'avance	**(70 411)**	14 884
Montant dû à la province de l'Ontario	**(1 548 377)**	1 858 061
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	**(522 035)**	725 377
Créditeurs et charges à payer	**3 498 859**	103 638
	1 656 667	2 003 495
	44 249 997	47 201 395
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	**(22 750 492)**	(37 048 087)
	(22 750 492)	(37 048 087)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Actif du fonds de réserve	**(7 500 000)**	(7 500 000)
Achat d'immobilisations	**(5 928 561)**	(2 807 532)
	(13 428 561)	(10 307 532)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	**8 070 944**	(154 224)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**5 861 963**	6 016 187
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	**13 932 907 $**	5 861 963 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

1 – NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la «Commission») est devenue une société sans capital-actions le 1er novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2 – PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le calcul de l'amortissement repose sur la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	Sur 5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	Sur 2 ans
Matériel informatique en location-acquisition	Sur 2 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt des prospectus tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision fait l'objet d'un ajustement à la fin de l'exercice. Les droits tirés des dépôts de documents d'information continue sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont comptabilisés comme recettes à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les recettes sont comptabilisées sur réception du montant en espèces.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

3 – RÈGLEMENT AFFECTÉ

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant à l'observation de la Loi selon lesquels la Commission reçoit ou doit recevoir ces règlements en vue de les mettre de côté ou de les affecter à des tiers que la Commission peut déterminer, afin de les utiliser à des fins qui profiteront aux investisseurs de l'Ontario. Au cours de l'exercice 2000, la Commission a créé un comité en vue d'examiner les propositions de financement et de surveiller la distribution de ces fonds. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31mars 2000, le solde cumulé est déterminé comme suit :

	2000	1999
Solde à l'ouverture	**1 100 000 $**	– $
Règlements	**359 056**	1 100 000
Intérêts	**6 636**	–
Versements	**(20 000)**	–
Solde à la clôture	**1 445 692 $**	1 100 000 $
Ventilation :		
Espèces	**895 692 $**	– $
Règlements affecté à recevoir	**550 000**	1 100 000
	1 445 692 $	1 100 000 $

4 – RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 10 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. En avril 1999, la Commission a obtenu l'approbation nécessaire pour porter la réserve à 20 millions de dollars sur une période de trois ans. En 1999, la Commission a conservé une somme de 7,5 millions de dollars à cet effet et en 2000, elle a encore conservé 7,5 millions de dollars, ce qui fait un total de 15 millions de dollars. Les fonds cumulés au 31 mars 2000 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Le critère principal de placement pour la réserve est la protection du principal et la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie imprévus. Le 11 avril 2000, la Commission a transféré une somme supplémentaire de 5 millions de dollars à la réserve.

5 – ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La Commission a garanti une tranche de 61 pour 100 d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commissions concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. En date du 31 mars 2000, la MFDA avait utilisé cette marge de crédit à hauteur de 4 670 000 $ (1999 – 640 000 $). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 pour 100 par année.

b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.

6 – IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	**2000 Valeur comptable nette**	1999 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	1 390 642 $	37 634 $	**1 353 008 $**	105 994 $
Matériel de bureau	70 670	7 409	**63 261**	68 050
Matériel informatique et matériel connexe	4 013 137	1 201 881	**2 811 256**	1 997 058
Matériel informatique en location-acquisition	831 725	415 862	**415 862**	831 725
Améliorations locatives	2 775 023	–	**2 775 023**	–
	9 081 197 $	1 662 786 $	**7 418 411 $**	3 002 827 $

7 > OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Location-exploitation

La Commission s'est engagée à verser des loyers pour la location de bureaux au cours des 5 prochains exercices, comme suit :

2001	**2 886 225 $**
2002	**2 886 225**
2003	**2 886 225**
2004	**2 497 777**
2005	**2 420 087 $**

Le contrat portant sur 11 173 pieds carrés occupés actuellement par la Commission expire le 31 mai 2003 et, à ce moment-là, la Commission a l'option de renouveler le bail pour deux années supplémentaires et trois mois au cours du marché.

b) Location-acquisition

À la résiliation de l'entente touchant la prestation de services conclue avec le ministère des Finances (note 8 c)), les obligations découlant des contrats de location de matériel informatique signés par le ministère ont été transmises à la Commission et comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums en date du 1er novembre 1998. Cette valeur actualisée a été combinée à celle des paiements effectués par la Commission dans le cadre de tout nouveau contrat de location conclu ultérieurement par celle-ci. Tous les contrats de location-acquisition viennent à échéance au plus tard le 31 décembre 2001. En date du 31 mars 2000, l'obligation totale découlant des contrats de location-acquisition s'élevait à 203 342 $, dont une tranche de 161 720 $ est due dans un délai d'un an. L'intérêt dû sur les contrats de location-acquisition s'élève à 9 833 $.

8 > TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que sur la demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous fonds excédentaires que fixe le ministre. Conformément à cette disposition, le ministre a demandé à la Commission de remettre les recettes de droits qui dépassent ses besoins de fonctionnement. La Commission englobe le financement de ses immobilisations dans ses besoins de fonctionnement.

b) La Commission a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

c) Le 1er novembre 1997, la Commission a conclu une entente touchant la prestation de services avec le ministère des Finances en vertu de laquelle celui-ci fournit à la Commission des services de réglementation et le soutien connexe, au prix coûtant. L'entente a pris fin le 31 octobre 1998. Les dépenses suivantes, qui ont été engagées par le ministère des Finances au nom de la Commission, sont comprises dans les dépenses de celle-ci. Nous fournissons ci-dessous les chiffres correspondants pour la période de sept mois terminée le 31 octobre 1998 :

	Pour la période 1er avril 1998 au 31 octobre 1998
Salaires et avantages sociaux	**9 246 847 $**
Services professionnels	**2 581 749**
Charges locatives	**1 788 980**
Administration	**873 109**
Déplacement	**219 283**
	14 709 968 $

9 > RÉGIMES DE RETRAITE

Le 1er novembre 1998, la Commission a commencé à offrir un régime de retraite à ses employés à plein temps au moyen de la participation au Régime de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La Commission a versé un montant de 1 151 556 $ (1999 – 372 071 $) à titre de cotisation au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Ce montant est compris dans les salaires et avantages sociaux.

La Commission maintient en outre des régimes de retraite supplémentaires sans capitalisation pour certains membres à plein temps de l'organisme. Les prestations acquises jusqu'à maintenant par ces membres ne représentent pas une obligation importante pour la Commission.

10 > TRANSACTIONS AVEC LE G-30 CANADIEN

En septembre 1998, la Commission a conclu un accord de partage des coûts avec le comité G-30 canadien (ce groupe représente divers intervenants de l'industrie des valeurs mobilières). La Commission a accepté de diriger un projet relié au passage à l'an 2000, qui visait à concevoir et à mettre en oeuvre des tests de vérification de l'état de préparation à l'an 2000 dans toute l'industrie. Ce projet a été réalisé au cours de l'année. Durant l'exercice 2000, la Commission a dépensé 2 350 865 $

(1 539 797 $ en 1999) pour ce projet, dont 711 241 $ (1999 – 1 112 296 $) ont été financés par le G-30 canadien. Les dépenses nettes de 1 639 624 $ (1999 – 427 501 $) sont incluses dans les services professionnels.

11 > INCERTITUDE DÉCOULANT DU PASSAGE À L'AN 2000

Le problème du passage à l'an 2000 provient du fait qu'un grand nombre de systèmes informatiques indiquent l'année à l'aide de deux chiffres au lieu de quatre. Il se peut que les systèmes sensibles aux dates confondent l'année 2000 avec l'année 1900 ou avec une autre date, ce qui donnera lieu à des erreurs dans le traitement de renseignements comportant des dates de l'an 2000. Le même problème pourrait aussi se produire dans les systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date se soit produit, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir des répercussions sur la Commission, notamment les aspects qui ont trait aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été pleinement résolus.

12 > ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Au cours du budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des services financiers de l'Ontario seraient fusionnées en un seul organisme qui fournirait la réglementation des marchés financiers et des secteurs des services financiers.

13 > CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains de ces chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation actuelle.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario-Divulgation des traitements dans le secteur public

NOM	POSTE	TRAITEMENT	BÉNÉFICES IMPOSABLES
Abols, Imants	Conseiller juridique	113 156,59 $	217,80 $
Brown, David	Président	517 248,84 $	884,04 $
Butler, Brian	Chef de service, enquêtes	154 218,88 $	355,12 $
Byrnes, Robert	Directeur adjoint, technologie de l'information	129 292,79 $	668,28 $
Carchrae, John	Chef comptable	149 410,41 $	264,42 $
Carscallen, Morley	Commissaire	165 630,15 $	0,00 $
Conacher, Mark	Directeur, relations publiques	147 809,87 $	351,08 $
Cowdery, Rebecca	Chef de service, fonds de placement	137 265,89 $	246,00 $
De Verteuil, Michael	Juricomptable principal	114 507,30 $	305,44 $
Dempsey, Paul	Conseiller juridique	100 656,78 $	184,35 $
Dublin, Julia	Conseillère juridique principale	124 944,77 $	344,80 $
Falbone, Joanna	Chef de service, évaluation des cas	162 161,25 $	255,60 $
Fergusson, Rosemary	Comptable principale	133 423,51 $	467,24 $
Ferrari, Antonietta	Chef de service, conformité	143 505,88 $	176,99 $
Franken, Heidi	Chef de service, information continue	101 088,75 $	251,40 $
Geller, John	Vice-président	467 222,46 $	424,80 $
Hendrickson, Barbara	Conseillère juridique principale	103 272,98 $	196,32 $
Kohl, Robert	Conseil juridique principal	129 041,06 $	235,68 $
Kooy, Elle	Comptable principale	137 862,88 $	222,95 $
Liu, Winfield	Conseiller juridique principal	133 553,97 $	344,80 $
Ljubic, Gregory	Conseiller en enquêtes principal	115 907,99 $	471,03 $
Macfarlane, Charles	Directeur général	355 368,49 $	579,48 $
MacLaren, Tanis	Chef - bureau des affaires internationales	148 891,68 $	255,60 $
Moseley, Timothy	Chef de service, litiges	142 754,28 $	245,80 $
Nanter, Jay	Conseiller juridique spécial	140 225,26 $	246,00 $
Pare, Maxime	Conseiller juridique principal	108 689,73 $	319,36 $
Paul, Margo	Chef de service, financement des sociétés	139 590,80 $	236,86 $
Pavalow, Randee	Chef de service, réglementation des marchés	147 938,13 $	364,72 $
Pilipavicius, Rima	Juricomptable principale	117 987,47 $	196,32 $
Soden, Kathryn	Directrice, financement des entreprises	175 353,69 $	375,70 $
Spencer, Mary	Directrice, services généraux	172 347,55 $	285,24 $
Superina, Johanna	Conseillère principale au contentieux	107 308,58 $	202,56 $
Too, Byron	Chef de service, applications	102 721,62 $	179,12 $
Vranic, Iva	Chef de service, financement des sociétés	122 979,87 $	424,75 $
Watson, Michael	Directeur, application de la loi	126 971,92 $	162,24 $
Wetston, Howard	Vice-président	317 038,90 $	2 921,85 $
Whiler, Rick	Comptable principal	134 833,74 $	217,80 $
Wolburgh Jenah, Susan	Chef du contentieux	157 452,53 $	278,94 $

Préparé en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Les innovations technologiques influencent non seulement les marchés financiers mais également les modalités d'intervention de la CVMO dans la mesure ou elle appréhende les occasions afin de mettre la technologie au service d'une réglementation plus efficace et efficiente.

WWW.OSC.GOV.ON.CA

Les développements en cours, les publications, les priorités mises à jour ainsi que les discours les plus récents sont disponibles en ligne sur le site Web de la CVMO. Nous nous sommes engagés à développer notre site Web afin de créer une voie d'acces principale auprès de la CVMO.